

Arrêté n° 2023-169

désignant les examinateurs de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe Session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 2022-439 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 août 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Session 2023,

Vu l'arrêté n° 2022-539 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 24 octobre 2022 modifiant l'arrêté n°2022-439 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Session 2023,

Vu l'arrêté n° 2023-162 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 1^{er} mars 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Session 2023,

.../...

Arrête :

Article 1 :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examinateurs de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Session 2023:

Collège des élus :

Jacqueline BOLIS, Adjointe au Maire, Commune du Cendre,
Graziella BRUNETTI, Maire, Commune de Saint-Germain-Lembron,
Monique CHARTIER, Conseillère Municipale, Commune de Romagnat,
Chantal DROZDZ, Adjointe au Maire, Commune de Cournon d'Auvergne,
Blandine GALLIOT, Conseillère métropolitaine déléguée
Chantal LELIEVRE, Adjointe au Maire, Commune de Romagnat,
Jean-Marc MORVAN, Maire, Commune d'Orcines,
Cédric ROUGHEOL, Maire, Commune de Puy-Saint-Gulmier,
Bernard VIGNAUD, Maire, Commune de Puy Guillaume,

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire,
Blandine GALLIOT, Attachée territoriale hors classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic,
Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole,
Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire,
Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole,
Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme,
Philippe PRADAT, Attaché territorial hors classe, Commune de Cournon d'Auvergne,
Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme,
Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
Catherine POUMEROL, Rédacteur territoriale principale de 1^{ère} classe, SMAD des Combrailles,
Benoît CHAPUT, Rédacteur territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
Fabrice FUMOUX, Attaché territorial, Clermont-Auvergne-Métropole.

.../...

Collège des personnalités qualifiées :

Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,
Colette JOURDAN, Enseignante FLE retraitée, Commune de Saint Sylvestre Pragoulin,
Yves LIGIER, Retraité du secteur privé, Commune du Cheix sur Morge,
Blandine GALLIOT, Attachée territoriale hors classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
Marie-Josée GAZEL, Directrice territoriale retraitée,
Mélania MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic,
Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat,
Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole,
Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom,
Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, CREPS Auvergne-Rhône-Alpes / Vichy,
Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers,
Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire,
Jean-Pierre HENRIOT, Administrateur territorial retraité,
Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole,
Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme,
Fabienne PEYRONNET, Attachée principale, Rectorat de Clermont-Ferrand,
David PIATTI, Directeur territorial retraité,
Philippe PRADAT, Attaché territorial hors classe, Commune de Cournon d'Auvergne,
Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire,
Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme,
Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole,
Didier VRILLAUD, Attaché territorial principal retraité,
Catherine POUMEROL, Rédacteur territoriale principale de 1ère classe, SMAD des Combrailles,
Benoît CHAPUT, Rédacteur territorial, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme,
Lynda COLY, Attachée territoriale, Commune de Riom,
Audrey PIMENTA, Attachée territoriale, Mond'Arverne Communauté,
Fabrice FUMOUX, Attaché territorial, Clermont-Auvergne-Métropole,

.../...

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 MARS 2023**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **15 MARS 2023**